



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet CCGS Vector - Drydocking	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-19C030/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client F1782-19C030	Date 2019-10-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-591-7827	
File No. - N° de dossier XLV-9-42120 (591)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-11-06	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Zwarich, Eric	Buyer Id - Id de l'acheteur xlv591
Telephone No. - N° de téléphone (250) 661-2347 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 002 de l'invitation à soumissionner

La présente modification vise à apporter les changements suivants :

1. Modifier les documents de la demande de soumissions fournis à l'annexe A, y compris l'ajout de questions et réponses.
2. Corriger les contradictions relatives au libellé de l'article Produits équivalents.

1. À L'ANNEXE A — ÉNONCÉ DES TRAVAUX.

SUPPRIMER :

A-4 Références techniques et document à l'appui

Les références techniques sont disponibles dans un fichier électronique distinct intitulé

« F1782-19C030A_Technical_Data_Package_v01.zip ».

INSÉRER :

A-4 Références techniques et documents à l'appui

Les références techniques et documents à l'appui sont fournis dans des fichiers électroniques distincts intitulés :

« F1782-19C030A_Technical_Data_Package_v01.zip »

« F1782-19C030A_Technical_Data_Package#2. ZIP »

INSÉRER :

A-6 Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires concernant l'énoncé des travaux sont fournis dans un document électronique distinct intitulé :

« F1782-19C030 — Annex A — Supplement 001.pdf »

Pour obtenir un exemplaire de ce document, le soumissionnaire doit déposer une demande par écrit auprès de l'autorité contractante précisée à l'article 7-5.1.

2. À 2-7 Produits équivalents

SUPPRIMER : TOUT

INSÉRER :

2-7 Produits équivalents

L'APPENDICE 1 de l'ANNEXE A – PRODUITS ÉQUIVALENTS dresse une liste de tous les produits que le Canada considère comme étant équivalents.

Pour qu'un produit proposé soit considéré comme un produit équivalent, ledit produit doit à tout le moins respecter ou dépasser l'ensemble des critères de rendement obligatoires indiqués pour le produit à l'APPENDICE 1 de l'ANNEXE A. Les produits équivalents doivent être soumis pendant la période de demande de renseignements de l'invitation à soumissionner afin d'être approuvés avant la présentation de la soumission.

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle ou le numéro de pièce du produit équivalent;
 - b. déclare que le produit équivalent est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;

- c. fournit les spécifications complètes et les documents descriptifs pour chaque produit équivalent;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit équivalent satisfait à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions;
 - e. indique clairement les parties des spécifications et des documents descriptifs qui confirment que le produit équivalent est conforme aux critères de rendement obligatoires;
 - f. présente l'appendice 1 de l'annexe A avec les renseignements appropriés sur le produit équivalent proposé (le cas échéant).
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
- a. le soumissionnaire ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit offert comme équivalent;
ou
 - b. le produit équivalent ne respecte pas les critères de rendement obligatoires précisés pour cet article dans la demande de soumissions.

Les soumissionnaires doivent fournir tous les renseignements requis au cours de la période de demande de renseignements de l'invitation à soumissionner. L'approbation ou le refus d'un produit équivalent sera indiqué dans une modification à l'invitation à soumissionner, sauf si la demande d'équivalence est de nature commerciale confidentielle.

Renseignements de nature commerciale confidentielle : Si le soumissionnaire propose un service équivalent, il peut indiquer que la demande et la réponse qui en découle font l'objet d'un droit de propriété et sont de nature commerciale et confidentielle. Dans un tel cas, le Canada ne répondra qu'au soumissionnaire ayant présenté la demande d'équivalence. Les résultats de l'évaluation de l'équivalence ne seront pas présentés dans une modification à l'invitation à soumissionner.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.